

Arrêté n° 2018-57 relatif aux bureaux de vote
élections au Conseil de gestion de la Faculté des Sciences
Mardi 27 novembre 2018
Collège A des professeurs des universités et personnels assimilés

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;
Vu les statuts de l'Université d'Angers approuvés par le Conseil d'Administration le 30 juin 2016 ;
Vu les statuts de la Faculté des Sciences approuvés par le Conseil d'Administration le 3 juillet 2014 ;
Vu l'arrêté n° 2018-42 du 25 octobre 2018 relatif à l'organisation d'une élection partielle au conseil de gestion de la Faculté des Sciences pour le renouvellement d'un représentant du collège A.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE
ARRETE :

Le bureau de vote créé en vue du scrutin du mardi 27 novembre 2018 relatif à l'élection d'un représentant du collège A au Conseil de gestion de la Faculté des Sciences se compose comme il suit :

- Bureau de vote de la Faculté des sciences – Bureau A 105 – 2 boulevard Lavoisier – ANGERS
(Ouvert le mardi 27 novembre 2018 de 9h à 17h)

Présidente : Elodie LEBASTARD

Assesseures : Catherine PLARD – Brigitte BICHET

Fait à Angers, le 20/11/2018

Le Président de l'Université

Christian ROBLEDO

signé